



Achat appartement, bien de personne sous curatelle

Par **PP**, le **04/10/2019** à **19:44**

Bonjour,

J'ai fait une offre d'achat le 5 juillet 2019 d'un bien géré en curatelle et dont la personne est, depuis 2 ou 3 ans en maison de retraite, et donc c'est son conseiller juridique qui l'assiste. J'ai obtenu l'accord de l'UDAF et du propriétaire sous curatelle le 25 juillet. Or le 26 septembre, je devais signer un compromis (je signale que je n'ai pas besoin de prêt) et, à la place, sans m'y attendre, on me fait signer une promesse d'achat !! Tout cela parce que le curateur a jugé qu'il n'y avait pas lieu d'informer le JDT... Cette personne, non seulement me mets dans une situation improbable ainsi que la personne protégée car on m' annonce delai de 6 mois pour compromis. Quel est mon recours car je VEUX ce bien ??

Merci.

Par **Visiteur**, le **05/10/2019** à **01:59**

Bonjour

A moins que vous ne trouviez un moyen de saisir le juge en urgence, seule la patience vous rendra propriétaire de ce bien... A condition aussi que le juge estime qu'il est acquis au prix du marché,